



A qui dénoncer un crime commis à l'étranger il y a plus de 30 ans

Par **justice**, le **19/12/2008** à **23:01**

Mon mari a commis un meurtre en Turquie fin 1960, début 1970. Il semble qu'un Néerlandais était sur les lieux. Pendant des années, j'ai cru que la révélation de mon mari n'avait pour but que de me faire craindre sa personne. Or, il y a quelques temps, j'ai eu la preuve que ce fait, classé secret de famille, était une vérité.

Les affaires Seznec, Omar Raddad ou celle du berger de Castellar... me font comprendre qu'il est important de mettre au jour ce que l'on sait. Un criminel prend la vie de sa victime... et parfois davantage !

Française, habitant en France, dois-je faire une démarche auprès de la police, dois-je m'adresser à l'ambassade de Turquie ou des Pays-Bas ? A qui dois-je dénoncer ce crime ?
Merci pour vos conseils.

Par **jeetendra**, le **20/12/2008** à **14:23**

bonjour, prenez contact avec la police ou la gendarmerie pour apporter votre témoignage et votre concours à la Justice, cordialement